

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 12 AVRIL 2012

DELIBERATION N° 12 - 09

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 11

Date de convocation : 5.04.2012

L'an deux mille douze, le jeudi 12 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Chabaud Marc et Barthélémy.

Absents :

A été élu secrétaire : M. Jean-Michel Chazine

OBJET : VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES POUR L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal,

* **vu** l'état de notification des taux d'imposition de 2012 des 3 taxes directes locales et de la Contribution Foncière des Entreprises, émis le 1er mars 2012 par le Directeur Départemental des Finances Publiques,

* **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de conserver le taux de l'exercice 2011 pour le Budget 2012 de :

- la Taxe Foncière (bâti) à : 3,50 (produit : 6 115 €)
- la Taxe d'Habitation à : 11,43 (produit : 25 958 €)
- la Taxe Foncière (non bâti) à : 20,97 (produit : 545 €)
- la Contribution Foncière des Entreprises à : 20,20 (produit : 5 898 €)

Produit fiscal attendu : 38 516 € (à majorer de 4 121 € d'allocations compensatrices et de produits divers, et à minorer de 26 355 € au titre de la Garantie Individuelle des Ressources). Produit fiscal net estimé : 16 282 € (pour mémoire il avait été estimé à 19 839 € en 2011)

- tout pouvoir est donné au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du :